

Valider ses acquis au Cnam Paris



Si vous avez au moins 1 an d'expérience, **salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat** dans le domaine de la certification visée, valider les acquis de votre expérience peut vous permettre d'**obtenir une certification** du Cnam en partie ou dans sa totalité.

La loi du 5 mars 2014 et son décret n°20-2014 – 1354 a rendu la VAE éligible de droit au Compte Personnel de Formation (CPF).

Il y a trois sessions de dépôt par an : décembre, avril et septembre.



La Validation des Acquis Professionnels et Personnels permet d'obtenir une dispense du diplôme pré requis pour intégrer une formation diplômante.

Cas particulier: Il est conseillé pour les licences professionnelles et les masters de contacter en parallèle les équipes pédagogiques pour candidater à l'entrée en formation.

Il y a trois sessions de dépôt par an : novembre, avril et juillet.



La Validation des Etudes Supérieures (VES) vous permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme par reconnaissance de vos études suivies en France ou à l'étranger.

Les demandes de dossiers de VES sont à envoyer à l'adresse contact_paris@lecnam.net

[Cliquez ici pour télécharger le recueil des jurisprudences.](#)

Réunions d'information

Présentation de la VAE, de la VAPP et de la VES au centre Cnam Paris et conseils pour préparer son dossier de recevabilité.



La présence à une réunion d'information est fortement conseillée dans le cadre d'une VAE.

Dans le contexte actuel, les réunions se feront à distance.

[Pour la rentrée : le centre Cnam Paris vous accompagne dans votre projet de formation et vous propose de participer à des réunions d'information thématiques et à des ateliers à distance. Cliquez ici!](#)

Contactez-nous

[Remplissez une fiche contact sur Diva](#)

Tarifs 2020-2021

[Tarifs individuels](#)

[Tarifs tiers-financeurs](#)

Diplômes étrangers

Dans le cas d'un diplôme étranger, il vous faudra également fournir :

Une attestation de niveau d'études à demander au [Centre International d'Études Pédagogiques](#) (CIEP).

La traduction en français par un traducteur assermenté de vos justificatifs.

Ingénieur.e diplômé.e par l'État (DPE)

L'examen conduisant à la délivrance du titre d'[ingénieur.e diplômé.e par l'État](#) permet à des ingénieur.e.s de fonction d'obtenir un titre d'ingénieur.e diplômé.e par validation de leurs expériences et acquis professionnels. [L'EICnam \(l'école d'ingénieur.e.s Cnam\)](#) est un centre d'examens.

<https://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/valider-ses-acquis-au-cnam-paris-855762.kjsp?RH=1389274801976>